



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Profession de foi 20 juin 2021.

La « Profession de foi » n'est pas un sacrement mais une étape importante dans l'itinéraire des jeunes qui ont **proclamé le 19 et 20 juin leur foi en Jésus-Christ leur désir de L'aimer et de Le suivre.** »

Après quelques années de catéchèse et de vie en église cette profession de foi souligne la capacité à nos jeunes d'intérioriser et de s'approprier la foi chrétienne pour en témoigner en « actes et paroles » dans un engagement personnel .Ils ont quitté "l'enfance" de leur foi pour avancer et mettre l'accent sur le renouvellement des promesses du baptême désormais en jeune adulte en pleine lumière devant tous!

Souhaitons les retrouver en aumônerie qui est un espace précieux pour parler de sa vie, de ses questions, de ses doutes, de ses joies en écoutant la Parole de Dieu , en vivre tout en cheminant vers le sacrement de confirmation !

Le rite de l'eau montre comment la

profession de foi rappelle le baptême.

lumière montre comment la profession de foi rappelle le baptême.



Bénédition de l'eau .

Remise des croix

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 18/07/2024 -

<https://charente.catholique.fr/nord-charente/actualites/profession-de-foi-27-juin-2021/>